



Le mot du maire

Sommaire

Gemapi.....	p. 2
PLPDMA	p. 4
Conseil Municipal	p. 6
Infos communales.....	p. 8
Animations à Saint-Forget	p. 12
Dates à noter	p. 16
État civil.....	p. 16
La photo du Ferréolien	p. 16

Votre mairie

16 rue de la Mairie
78720 Saint-Forget

Ouverture au public :
lundi 9h à 12h, mercredi 14h à 18h,
vendredi 14h à 18h.

Tel : 01 30 52 50 55

Fax : 01 30 52 56 48

mairie-saint-forget@wanadoo.fr

www.saint-forget.fr



Le Ferréolien n°5

Bulletin municipal de Saint Forget
JUILLET 2018

Directeur de la publication : J.L. Jannin

Rédaction & photos : commission
Animation et Communication

Tirage : 250 exemplaires

Conception graphique : effet-immédiat.com

Pour ce milieu d'année, la commission animations communication vous a préparé un nouveau Ferréolien. Avec toutes les informations de notre village et des alentours, j'espère que vous trouverez un réel plaisir à le découvrir.

Lors des vœux 2018, j'avais annoncé le déploiement de la fibre au 1^{er} semestre 2018 pour l'ensemble de la commune. Cette information était communiquée par Yvelines fibre en charge des travaux, et donc parfaitement officielle. Après l'installation de l'armoire rue des Grands Prés, le planning semblait respecté. J'ai appris lors d'une commission numérique de la CCHVC le 30 mai que le planning glissait sur le 2^e semestre 2018, et manifesté vigoureusement mon mécontentement. Contacté par téléphone, Yvelines fibre explique ce retard par une instruction du dossier de permis de construire du NRO (Nœud de Raccordement Optique) à Chevreuse qui se prolonge, en particulier les discussions avec l'architecte des Bâtiments de France. Soit, mais les Ferréoliens attendent la fibre depuis au moins 5 ans, et je comprends que ce retard supplémentaire soit insupportable. Nous ne sommes pas encore à la phase travaux, et il est rare que cette phase soit source de rattrapage de temps perdu.

En tous les cas, soyez assurés que nous mettrons tout notre poids pour que les choses avancent, tout en sachant que nous sommes tributaires d'éléments que nous ne maîtrisons pas, ce qui est fort désagréable. A minima j'espère qu'Yvelines fibre nous informera de l'avancement des travaux.

Vous le savez sans doute, le maire de Dampierre, Jean-Pierre DE WINTER a démissionné de son mandat de Maire pour des raisons de santé. Malgré tout, il garde son mandat de conseiller municipal, ainsi que ses délégations syndicales. C'est donc avec plaisir que nous pourrions continuer à travailler ensemble même si les contacts seront sans doute moins fréquents.

Pour lui succéder, Valérie PALMER, à qui je souhaite toute la réussite pour les projets de Dampierre. Je sais qu'elle saura continuer la bonne entente entre nos communes, ainsi que la coopération intercommunale.

L'architecte du Parc Naturel Régional, M. Bernard ROMBAUTS, vient de quitter son poste pour une retraite bien méritée. Il était un interlocuteur incontournable à chaque dépôt de permis de construire pour l'avis du Parc Naturel Régional et était le lien avec l'architecte des Bâtiments de France. Passionné de montagne et randonnées, nous lui souhaitons une excellente retraite, et de pouvoir profiter au maximum de ces passions.

Avec l'été, la mairie sera fermée quelques semaines, mais des permanences seront prévues pour les dossiers urgents.

Je vous souhaite de passer un bel été.

Votre Maire, Jean-Luc JANNIN





La taxe GEMAPI

pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations

Vous avez sans doute observé que sur vos feuilles d'imposition (taxe d'habitation et taxe foncière 2017) une colonne supplémentaire est apparue : la colonne Taxe GEMAPI.

GEMAPI signifie **G**Estion des **M**ilieux **A**quatiques et **P**rotection des **I**nondations.

C'est la loi NOTRé du 7 août 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui a introduit cette compétence GEMAPI.

Avant la loi NOTRé, chaque commune pouvait prendre la compétence rivière, facultative, via divers syndicats intercommunaux.

Aujourd'hui la compétence GEMAPI devient une compétence obligatoire et doit faire l'objet d'un transfert en totalité et de façon automatique des communes vers l'échelon intercommunal.

Conséquences pour Saint Forget

Jusqu'en 2017

Saint Forget adhère au SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette) pour la compétence assainissement et la compétence rivière.

La compétence rivière du SIAHVY comprend la partie rivière qui part de la Haute Beauce D58 jusqu'à la limite avec Chevreuse.

Saint Forget adhère au PNR pour la compétence rivière.

La compétence rivière du PNR comprend la partie rivière qui part de Maincourt jusqu'à la Haute Beauce D58.

La participation communale s'effectuait via le budget communal pour le PNR et une fiscalisation que vous retrouvez dans la colonne Syndicats de communes des feuilles d'impôts de la taxe d'habitation et taxe foncières.

À partir de 2018

La compétence GEMAPI est obligatoire et devient intercommunale et donc portée par la CCHVC (Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse). Le conseil communautaire de la CCHVC a approuvé pour une période transitoire de 2 ans l'exercice de ces missions par le SIAHVY et le PNR.

Avant 2018, 7 communes sur 10 de la CCHVC avaient la compétence rivière du PNR, et 4 communes sur 10 de la CCHVC avaient la compétence rivière du SIAHVY.

À partir de 2018, avec GEMAPI, les 10 communes adhéreront à la compétence obligatoire rivière du SIAHVY et du PNR.

La participation financière sera indiquée dans la colonne GEMAPI des feuilles d'impôts de la taxe d'habitation et taxe foncière.

Pour les habitants de Saint Forget, la colonne syndicats de communes sera diminuée de la partie rivière SIAHVY et reportée dans la colonne taxe GEMAPI. La partie PNR qui était sur le budget communal sera également dans la colonne taxe GEMAPI.

Avec la mutualisation, les Ferréoliens devraient observer un équilibre (ou en être proche) entre la diminution de la colonne syndicats de communes et la colonne GEMAPI.

nt : 780 YVELINES Commune : 548 A SAINT-FORGET

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI
	11,18%	1,38%	0,998%	12,58%	0,652%	6,97%	%
	11,18%	1,46%	1,41%	12,58%	0,652%	6,88%	%

D'HABITATION 2017 - DÉTAIL DU CALCUL DES CÔTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI
	13,15%	1,06%	1,84%	0,502%	%



2



3



4



5



6



7



LÉGENDE

Saint Forget est traversé par l'Yvette et a sur son territoire un bassin de retenue.

Photo 1 : réfection d'une partie du bassin de retenue

Photos 2, 3 et 4 : bassin de retenue

Photos 5 et 6 : débordement de l'Yvette en juin 2016

Photo 7 : débordement du bassin de retenue en juin 2016

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un

Que dit la loi ?

L'élaboration de Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement.



Que dit le décret ?

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration du PLPDMA. Il est codifié aux articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement.

Afin d'être conforme avec la loi, le SIEED (Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets) qui est en charge de la collecte sur notre commune a mis en place ce programme.

L'objectif national de réduction des déchets ménagers et assimilés stipulé dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publié au journal officiel du 18 août 2015, fixe l'objectif de réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (DMA) en 2020 par rapport à l'année de référence 2010.

Etant donné le contexte du SIEED (augmentation de 28% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2016, évolution des services depuis 2010...), cet objectif ne paraît pas réalisable. Il a donc été adapté afin de fixer **un objectif de réduire de 10% des déchets ménagers et assimilés entre 2016 et 2020.**

Etat des lieux et objectifs

La réduction de 10% implique une diminution de 84 kg/an/habitant des déchets ménagers et assimilés en 2020.

L'évitement de 6 kg d'OMR par habitant par an, soit 406 tonnes, correspond à une économie de traitement d'environ 35 000 €.

Plan d'atteinte de l'objectif de -10 % entre 2016 et 2020

en kg par habitant	Année 0											Evolution 2016/2020
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Ordures ménagères	263	264	250	244	231	232	229	223	217	211	206	-10%
Emballages et papiers multimatériaux	38	39	39	40	52	51	50	50	50	50	50	0%
Déchets verts hors déchèterie	124	133	146	141	151	129	141	137	133	129	124	-12%
Encombrants hors déchèterie	23	20	20	19	18	19	24	23	22	21	20	-15%
Verre	32	32	31	30	31	32	33	33	33	33	33	0%
Sous-total OMA	480	488	485	475	483	463	476	466	455	444	432	-9%
+ Déchèteries	146	172	178	199	265	306	325	315	305	295	285	-12%
Total DMA	626	660	663	674	749	769	801	781	760	739	717	-10%

Objectif par flux en volume

en kg par habitant	Année 0					baisse en kg	baisse en kg par an et par habitant de Saint Forget
	2016	2017	2018	2019	2020		
Ordures ménagères	229	223	217	211	206	23	6
Emballages et papiers multimatériaux	50	50	50	50	50	-	0
Déchets verts hors déchèterie	141	137	133	129	124	17	4
Encombrants hors déchèterie	24	23	22	21	20	4	1
Verre	33	33	33	33	33	-0	0
Sous-total OMA	476	466	455	444	432	44	11
+ Déchèteries	325	315	305	295	285	40	10
Total DMA	801	781	760	739	717	84	21

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

territoire, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire.

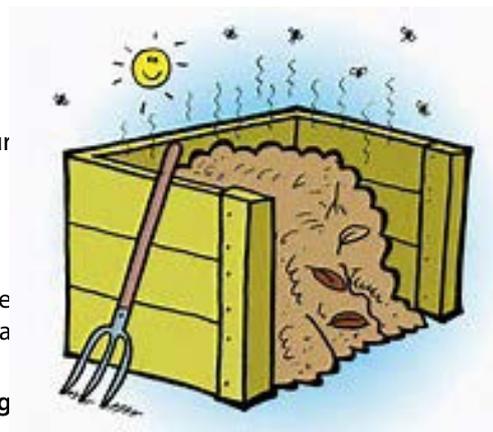
Quelles sont les possibilités de réductions de déchets

Ordures ménagères

- > Favoriser le **compostage**
- > Sensibilisation à la **diminution du gaspillage alimentaire**
- > imprimés publicitaires : dématérialisation progressive des publicités, **STOP PUB** sur les boîtes aux lettres.

Déchets apportés en déchetterie

- > Une action est menée au niveau des déchetteries du SIEED (barrière de contrôle d'accès, badges). Saint Forget n'est pas concerné puisque nous avons accès à la déchetterie de Magny les Hameaux par convention avec le SIEED.
- > **Sensibilisation au développement du compostage, sensibilisation au mulching et paillage.**



Déchets en apports aux collectes séparées

- > collecte déchets verts
- > collecte encombrants

COMPOSTEURS

Pour les habitants des collectivités adhérentes, le SIEED met à disposition des composteurs (1 seul par foyer).

Une participation financière est demandée :

- > composteur de 400 litres : 10 €
- > composteur de 600 litres : 15 €

Les chèques sont à établir à l'ordre du SIEED.

Les composteurs sont en plastique aux dimensions suivantes (L x l x h) :

- > 400 litres : 70 x 70 x 83 cm
- > 600 litres : 80 x 80 x 95 cm

Pour en obtenir :

Rendez-vous au siège du SIEED, 29bis rue de la Gare (sur le même site que la déchetterie). Merci d'appeler avant de venir, afin de connaître l'état du stock au 01 34 86 66 09 et ne pas vous déplacer pour rien !





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

NON à la publicité
et aux journaux d'annonces

STOP PUB

Réduisons vite nos déchets !

OUI à l'info
des collectivités Merci

Ensemble

Pour que ce PLPDMA puisse être un succès, il faut que chacun d'entre nous prenne conscience du besoin de diminuer les déchets et agisse à son niveau pour atteindre cet objectif.

Nous comptons sur votre sensibilisation pour ensemble atteindre l'objectif.

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait des comptes-rendus des derniers conseils municipaux (CM)

Résumé du Conseil Municipal du 5 février 2018

Délibération autorisant la modification des statuts du SIVOM

Le CM adopte à l'unanimité les modifications apportées aux statuts du SIVOM :

Supprimer les cartes nommées ci après :

- Service transport navette
- Service distribution électrique
- Service liaisons douces intercommunales

Une modification des dépenses d'administration et de fonctionnement de chaque carte en particulier les dépenses relatives à la carte liaisons douces.

Protocole Participation citoyenne

Approbation du protocole Participation citoyenne par le développement de l'engagement des habitants et favoriser les solidarités de voisinage ainsi que le renforcement du lien social.

Questions diverses :

Subvention amendes de police

Le Maire présente le dossier et Mme Lynda PRÉJEAN se propose pour rechercher des projets éligibles.

Contrat Rural

La remise des offres pour la mission de maîtrise d'œuvre est fixée au 28 février 2018

Rémunération Pascal BRUNEAU

M. le Maire expose les conditions de rémunération de Pascal actuellement en congé de maladie.

Ramassage de printemps 2018

8 avril 2018 RDV salle communale 10h30

Enquête transport CCHVC

M. le maire demande aux conseillers de prendre quelques instants pour répondre à l'enquête de la CCHVC sur les transports via le lien qui se trouve sur le site de Saint-Forget.

Sécurité

Mme Isabelle GAUTHERON précise que les bus roulent trop vite dans le village. M. le maire indique qu'un comptage a été effectué et n'indique pas d'excès fréquent, cependant si il est observé des bus en excès de vitesse il est demandé par la SAVAC de les joindre en précisant l'heure et la direction du bus. M. POLUS indique que malgré une limite de vitesse à 70 km/h sur la D906, 2 accidents se sont produits ces deux dernières années à l'intersection de la rue des sources et la rue qui descend vers Choisel. M. POLUS demande que le département soit informé de la dangerosité des lieux avec un courrier conjoint de St Forget et Choisel. M. le maire indique qu'il évoquera la sujet avec le maire de Choisel.

Résumé du Conseil Municipal du 27 mars 2018

Approbation Compte de gestion et Compte administratif 2017

M. le maire présente et soumet au vote du CM les comptes remis par le trésorier, ces comptes sont identiques à la comptabilité de la Mairie. Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité. Le CM après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2017 du budget qui s'établit comme suit (ci-contre).

Budget primitif 2018

Le CM, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018, voté en suréquilibre en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement, arrêté comme suit (ci-contre).

Délibération demande subvention foyer rural

Suite à la demande de subvention du président du Foyer rural pour leur fonctionnement 2018, vu les comptes de l'association, le CM après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'un montant de 4000 € au foyer rural de Saint-Forget.

Délibération vote taux des 4 taxes

Après débat, explications données par M. JL Jannin, et après en avoir délibéré, le CM décide de ne pas augmenter les taux et de conserver les taux votés en 2017 (ci-dessous). La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

	Taux	Base	Produit
Taxe d'Habitation	13.15%	1 537 000	202 116 €
Taxe Foncier Bâti	11,18%	986 100	110 246 €
Taxe Foncier non Bâti	44.75%	20 500	9 174 €
CFE	14.93%	57 700	8 615 €

2017 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice :	382 597,30 €
Recettes de l'exercice :	462 877,63 €
Excédent de fonctionnement exercice :	80 280,33 €
Excédent reporté 2016 :	370 272,23 €
Résultat exercice 2017 :	450 552,56 €

2017 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice :	100 427,98 €
Recettes de l'exercice :	60 627,12 €
Excédent de fonctionnement exercice :	- 39 800,86 €
Excédent reporté 2016 :	121 868,92 €
Résultat exercice 2017 :	82 068,06 €
EXCÉDENT DE CLOTURE	532 620,62 €

Budget primitif 2018 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	795 320,00 €
Recettes :	407 700,00 €
Résultat reporté R002	450 552,56 €
Total recettes fonctionnement	858 252,56 €

Budget primitif 2018 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	1 496 689,06 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses R001	82 068,06 €
Recettes :	1 414 621,00 €
Total recette investissement :	1 496 689,06 €
Total dépenses investissement :	1 496 689,06 €

Résumé du Conseil Municipal du 27 mars 2018 (suite)

Questions diverses :

Point travaux

Contrat rural : actuellement nous sommes dans la phase de consultation de la maîtrise d'œuvre. Le maire précise que la région impose l'embauche d'un stagiaire pour une durée de 2 mois. Sans cette embauche, les subventions ne pourront pas être versées. Dossier de M. DEKEYNE : consultation pour la maîtrise d'œuvre. Beaucoup de travaux d'entretien en retard sur la commune ont été fait par Fabrice ROUSSEAU avec l'aide de St Lambert sous les conseils de Maxime VERCRUYSSSE. Fabrice ROUSSEAU donne pleine satisfaction dans son travail. M. le Maire remercie Maxime VERCRUYSSSE pour son implication dans la gestion des tâches.

SIEED

PLPDMA (programmes locaux de

prévention des déchets ménagers et assimilés) inscrit dans la loi NOTRe impose de diminuer les déchets de 10% d'ici à 2020. Le SIEED met en place des mesures pour tenter d'arriver à ce résultat. Des discussions sont en cours avec certaines intercommunalités adhérentes au SIEED qui souhaitent quitter le syndicat.

Ramassage de printemps

Le ramassage de printemps aura lieu le dimanche 8 avril. M. VERCRUYSSSE indique que des sacs situés derrière l'ancienne mairie pourront être évacués à cette occasion.

GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Cette compétence est une compétence obligatoire des intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2018. Pour notre commune cette compétence était gérée par le PNR et le SIAHVY. L'intercommunalité a délégué

au SIAHVY la gestion de cette compétence qui a conventionné avec le PNR.

Ce qui va changer : la participation communale au SIAHVY était prélevée sous forme de centime syndical (fiscalisée), la participation PNR était sur le budget communal. Pour 2018, une nouvelle colonne sera mise en place sur les feuilles d'imposition ou sera prélevée la taxe GEMAPI. Par contre la colonne Syndicat sera diminuée de la part SIAHVY et ne restera que la part SIVOM.

Concours plus beau village

Le maire indique qu'il a été approché par le journal Les nouvelles pour participer au concours du plus beau village. Accord donné et une journaliste sera reçue prochainement pour avoir les informations sur St Forget et faire un article. Nous n'avons pas les informations sur les modalités de vote.

Résumé du Conseil Municipal du 23 avril 2018

Centimes syndicaux SIVOM 2018 (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple)

Le CM décide de mettre en recouvrement, sous forme de centimes syndicaux, la participation de la commune de Saint-Forget, en sa qualité de membre du SIVOM. Fixe le montant des centimes syndicaux à 24858.57 au titre de l'année 2018 conformément à la délibération du SIVOM, en date du 9 avril 2018, fixant la participation 2018.

Indemnité de conseil 2016 allouée à M. Jean-Marie DUHAMEL, comptable du trésor

Le CM décide la continuité de l'indemnité versée à M. DUHAMEL au titre de l'indemnité de conseil exercice 2016, conformément au décompte qui sera présenté au cours de l'année 2018.

Contrat de Prestations de Services – Mission de Services Publics

Vu que la commune de Saint Forget n'a pas de police municipale afin notamment de ramasser les animaux errants sur la voie publique,

Vu que c'est un service obligatoire,

Considérant le contrat du groupe SACPA-CHENIL SERVICE

Considérant que le contrat a pour objet d'effectuer 24h/24 et 7j/7 à la demande de la commune de Saint Forget les interventions sur la voie publique, conformes au code rural,

le CM décide d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de prestations de services Missions de Services Publics prestations illimitées 24/24 et 7 jours/7 tel qu'annexé à la délibération.

Désignation des représentants de la commune aux commissions de la CCHVC

Le CM désigne à l'unanimité :

- Mobilité, transport et liaisons douces (Présidente Evelyne AUBERT) : M. Jean-Luc JANNIN
- Haut débit, numérique et vidéo protection (Présidente Anne HÉRY LE PALLEC) : M. Guillaume LEBRASSEUR
- Environnement, urbanisme, projet de territoire, schéma de mutualisation, ordures ménagères, coopération intercommunautaire incluant aussi le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), GEMAPI (Gestion Milieux Aquatiques et Prévention Inondation) et AAGV (Aire d'Accueil Gens du Voyage) (Présidente Anne GRIGNON) : Mme Lynda PRÉJEAN et M. Jean-Luc JANNIN

Bail locataire logement communal

M. le maire propose aux membres du CM de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec une personne intéressée,

Après en avoir délibéré, le CM à l'unanimité, décide que le montant du loyer mensuel sera de 700 € hors charges et 30 € en provision pour charges (eau) soit un loyer de 730 € par mois charges

comprises. Demande une caution équivalente à 1 mois de loyer.

Questions diverses :

Point travaux

Contrat rural : la maîtrise d'œuvre a été attribuée à la société EMODIS. La réunion de lancement est programmée le mercredi 25 avril 2018.

Triennale voirie : JL GRASSET est relancé pour la programmation et les priorités de travaux de voiries.

Contentieux M. DEKEYNE : des sondages supplémentaires sont nécessaires pour avoir un rapport G2 PRO et permettre au bureau de contrôle de valider la méthodologie.

Assainissement rue de la Roncerie

Deux maisons rue de la Roncerie n'ont pas été raccordées au réseau collectif lors de l'assainissement en 2006-2009. Les propriétaires ont fait une demande pour revoir cette situation. Le SIAHVY a fait une étude de faisabilité et d'estimation financière. Le SIAHVY accepte de prendre en charge 80% du montant des travaux 20% restant à la charge de la commune. De ce montant pourra être déduit une part PFAC (Participation Financière pour l'Assainissement Collectif) acquittée par les propriétaires. Le CM est d'accord pour raccorder au réseau les 2 maisons de la rue de la Roncerie. ■

Infos communales

Commémoration du 11 novembre

2018 : l'année du centenaire

L'année 2018 commémorera le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Nous avons un devoir de transmission de la mémoire et il nous paraît intéressant d'associer la jeune génération à cette cérémonie. Le 11 novembre étant un dimanche, cela ne pose pas de difficulté scolaire.

Traditionnellement la cérémonie de Saint Forget se déroule vers 9h15 le matin aux monuments aux morts du cimetière avec la fanfare de Lévis Saint Nom.

La municipalité serait très honorée d'avoir la présence de jeunes Ferréoliennes et Ferréoliens (entre 7 ans et 15 ans) pour cette cérémonie. **Si cette démarche vous intéresse, merci de contacter la mairie pour indiquer la présence de vos enfants ce 11 novembre 2018. ■**



Coupe d'arbres près du Lavoir de la Source aux Fées

La commune a enquêté

Si vous vous êtes promené dans la forêt le long du GR 1C, en particulier près du Lavoir de la Source aux fées, vous avez sans doute été surpris par le changement de décor causé par la coupe des arbres.

Plusieurs personnes ont contacté la mairie pour connaître les raisons de cette coupe.

Ce n'est pas la commune qui a été le donneur d'ordre de ces travaux et n'en a pas été informée. Après enquête, nous savons que c'est l'ONF qui a effectué cette coupe.

Contacté, nous avons pu avoir quelques informations :

Dans ces parcelles très accidentées et peu accessibles, les coupes de bois ne sont pas envisageables. Les interventions se limitent donc à des travaux d'entretien de périmètres qui ont pour objectifs :

► la sécurisation du chemin de randonnée pour les usagers ;

► la sécurisation vis-à-vis des propriétés voisines.

L'Office National des Forêts n'a pas pu intervenir pendant de nombreuses années, il y avait donc un gros travail à réaliser traduisant un important volume de bois à abattre. En effet, de nombreux arbres présentés des signes de dépérissement. Pour limiter ce volume de bois au sol, nous allons tenter de le commercialiser auprès d'une entreprise capable d'accéder au chantier. Les grumes de hêtres présentant des cavités seront maintenues sur place pour leurs intérêts écologiques.

Nous avons demandé à l'ONF de faire une communication lorsque des coupes de bois sont programmées afin que nous puissions répondre au questionnement des promeneurs.

Le message a été entendu. ■



Nuisances

Tonte des pelouses

Avec l'été, nous apprécions tous un repas en extérieur, la lecture à l'ombre d'un arbre, etc ... Pour le respect de la quiétude de chacun, l'arrêté municipal 15-2017 en fixe les plages horaires :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Merci de respecter ces plages horaires.

Conteneur de collecte du verre

Voici ce que nous constatons régulièrement près du conteneur à verre : le conteneur est fait pour mettre le verre à l'intérieur, pas à l'extérieur !

Si ce qui est apporté ne rentre pas de par son dimensionnement, cela veut dire qu'il faut soit aller à la déchetterie, soit le mettre dans le bac à déchets ménagers.



Vous recevez une participation du CCAS pour les frais de cantine et activités péri scolaires. Cette subvention concerne l'année scolaire en cours et toutes les factures doivent parvenir en mairie le plus tôt possible et au plus tard le 30 septembre de chaque année pour l'année scolaire écoulée.

Pour l'année scolaire 2017/2018, la date limite est donc le 30 septembre 2018.

Passée cette date, ces factures ne seront plus prises en compte. ■

Croix-Rouge

Apprenez les gestes qui sauvent !

La Croix-Rouge au Collège Pierre de Coubertin

Dans le cadre d'une convention passée entre la Direction du collège Pierre de Coubertin de Chevreuse et l'Unité Locale de la Croix-Rouge française, à l'occasion de la semaine Santé-Citoyenneté du 20 au 24 Février 2017, la Croix-Rouge est intervenue auprès des élèves des classes de 3ème pour les sensibiliser aux gestes de premiers secours d'une part, et aux dangers du tabac et de l'alcool d'autre part.

Pas moins de sept initiatrices aux Premiers Secours de l'Unité Locale de la Croix-Rouge de Chevreuse sont intervenues auprès des élèves de 5 classes de 3ème pour réaliser 15 sessions de formation d'1h30 chacune. Cette vaste opération réalisée dans le cadre scolaire et avec la participation de l'association des parents d'élèves de la PEEP Coubertin, a permis d'initier 137 élèves aux gestes de premiers secours. Ces gestes, pratiqués en attendant les secours, sont essentiels dans les minutes qui suivent un accident ou une défaillance : comment protéger et alerter, que faire devant une victime inconsciente qui respire ou face à une victime en arrêt cardiaque. Ce dernier thème incluait l'utilisation d'un défibrillateur, appareil dont la Croix-Rouge incite les communes à se doter, et dont la mise à disposition entre les mains de personnes formées peut décupler les chances de survie d'une victime.

PASSEZ VOTRE PSC1 !!

La Croix-Rouge vous encourage à vous former aux gestes qui sauvent. En suivant un stage de PREVENTION et SECOURS CIVIQUES de niveau 1 (PSC1), vous deviendrez **apte à porter secours** à un parent, une voisine ou à un inconnu dans la rue. En apprenant à vous servir d'un défibrillateur cardiaque, peut-être leur sauverez-vous la vie.

Votre Unité Locale organise des sessions de formation de 8 heures (le samedi ou le dimanche) et de 10 heures (en week-end le samedi après-midi et le dimanche matin et après-midi), dont le calendrier pour le second semestre 2018 est le suivant :

Les dates

Dimanche 8 juillet
Dimanche 15 juillet
Samedi 21 juillet
Samedi 4 août
Samedi 18 et dimanche 19 août
Samedi 1er septembre
Samedi 15 septembre
Samedi 29 septembre

Samedi 13 et dim 14 octobre
Samedi 20 octobre
Samedi 27 octobre
Dimanche 11 novembre
Samedi 24 novembre
Samedi 8 décembre
Samedi 22 décembre



Contact

Vous pouvez prendre contact par téléphone ou par courriel :

06 85 56 46 58

ou 07 86 82 13 29

d.bastien2@wanadoo.fr
ou joe.borg@orange.fr

et vous pré-inscrire en ligne sur le site <http://www.croix-rouge.fr/Je-me-forme/Particuliers/Catalogue-national-de-formation-au-PSC1?>

Intercommunalité une nouvelle gouvernance

Suite au renouvellement partiel ou total des conseils municipaux des communes de Chevreuse et Saint Rémy lès Chevreuse impliquant un renouvellement des conseillers communautaires, une nouvelle gouvernance a été élue au sein de la CCHVC (Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse) :

Président : M. Jacques PELLETIER, maire de Milon la Chapelle

1^{ère} Vice Présidence : Mme Anne HERY LE PALLEC, maire de Chevreuse, en charge du numérique et de la vidéo protection

2^e Vice présidence : M. Dominique BAVOIL, maire de Saint Rémy lès Chevreuse, en charge de l'activité économique et du tourisme

3^{ème} Vice présidence : Mme Evelyne AUBERT, maire du Mesnil Saint Denis, en charge du transport et de la mobilité

4^{ème} Vice présidence : Mme Anne GRIGNON, maire de Levis Saint Nom, en charge de l'environnement, de la mutualisation et de l'urbanisme. ■

www.cchvc.fr

Participation citoyenne réunion à Saint-Forget le 7 avril dernier

C'est dans la salle communale qu'a eu lieu le samedi 7 avril une réunion de présentation portant sur la Participation citoyenne.

A cette occasion, la brigade de Gendarmerie de Chevreuse est venue nous présenter les détails de cette démarche.

Il s'agit d'un dispositif qui a pour but de rassurer la population, d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité et d'améliorer encore la réactivité des forces de l'ordre contre la délinquance.

Le nouvel outil qu'est la participation citoyenne a vocation à faire participer la population de la commune, d'un quartier ou d'une zone pavillonnaire, à la sécurité de son environnement, en partenariat avec les gendarmes et policiers.

Il permet d'améliorer la qualité de vie et renforce la cohésion des habitants devenus acteurs de leur propre sécurité.

Les principaux objectifs de la démarche

- ▶ Établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique
- ▶ Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation
- ▶ Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinage ■



Village préféré du Sud-Yvelines une 2^{ème} place pour Saint Forget



Du 11 avril au 11 mai, le journal Les Nouvelles de Rambouillet organisait un concours « Elisez le village préféré du Sud-Yvelines ! ».

Cinq villages avaient été sélectionnés : Poigny la Forêt, Ponthévrard, Saint Forget, Saint Hilarion et Saint Rémy l'Honoré.

Après une présentation de chaque village dans l'édition du 11 avril, chacun s'est mobilisé pour qu'un maximum de bulletins de vote en faveur de Saint Forget soit envoyé au journal.

Au final, Saint Forget arrive en 2^{ème} position du concours remporté par Ponthévrard.

Un grand merci aux Ferréoliens qui se sont motivés pour ce concours, et même si Saint Forget n'a pas gagné, la deuxième place reste très honorable ! ■



Annulation du projet Carré de l'habitat

Le pétitionnaire « Carré de l'habitat », promoteur de l'OAP (Opération d'Aménagement Programmé), a demandé et obtenu l'annulation du permis de construire.

En conséquence, le projet est annulé.

Le promoteur avait obtenu un permis de construire en mars 2017 et les travaux étaient prévus en 2018.

C'est une déception pour Saint Forget qui voyait dans ce projet un développement cohérent pour la commune et avait investi beaucoup de temps pour que le permis de construire soit accordé. ■

Contrat rural

La commune a reçu les notifications du département et de la région pour les subventions du contrat rural.

Ce printemps, la consultation d'un maître d'œuvre a été faite. C'est la société EMODIS représentée par M. LION qui a été retenue et sera en charge de la mise en œuvre du contrat rural pour la partie **extension de la salle communale, mise aux normes de la salle communale, réfection des locaux techniques.**

Le planning prévoit le début des travaux en octobre 2018.

Ces travaux entraîneront une indisponibilité de la salle communale pour quelques mois.

Nous vous tiendrons informés plus précisément lorsque les entreprises seront choisies et que nous disposerons d'un planning plus détaillé. ■

Les 17 tournants

Depuis plusieurs années, le département a constaté un affaissement de la chaussée dans les 17 tournants un peu plus haut que le « Chemin des écoliers ».

Après les phases d'étude, de sondages, diagnostics et de financement, les travaux sont prêts à être effectués.

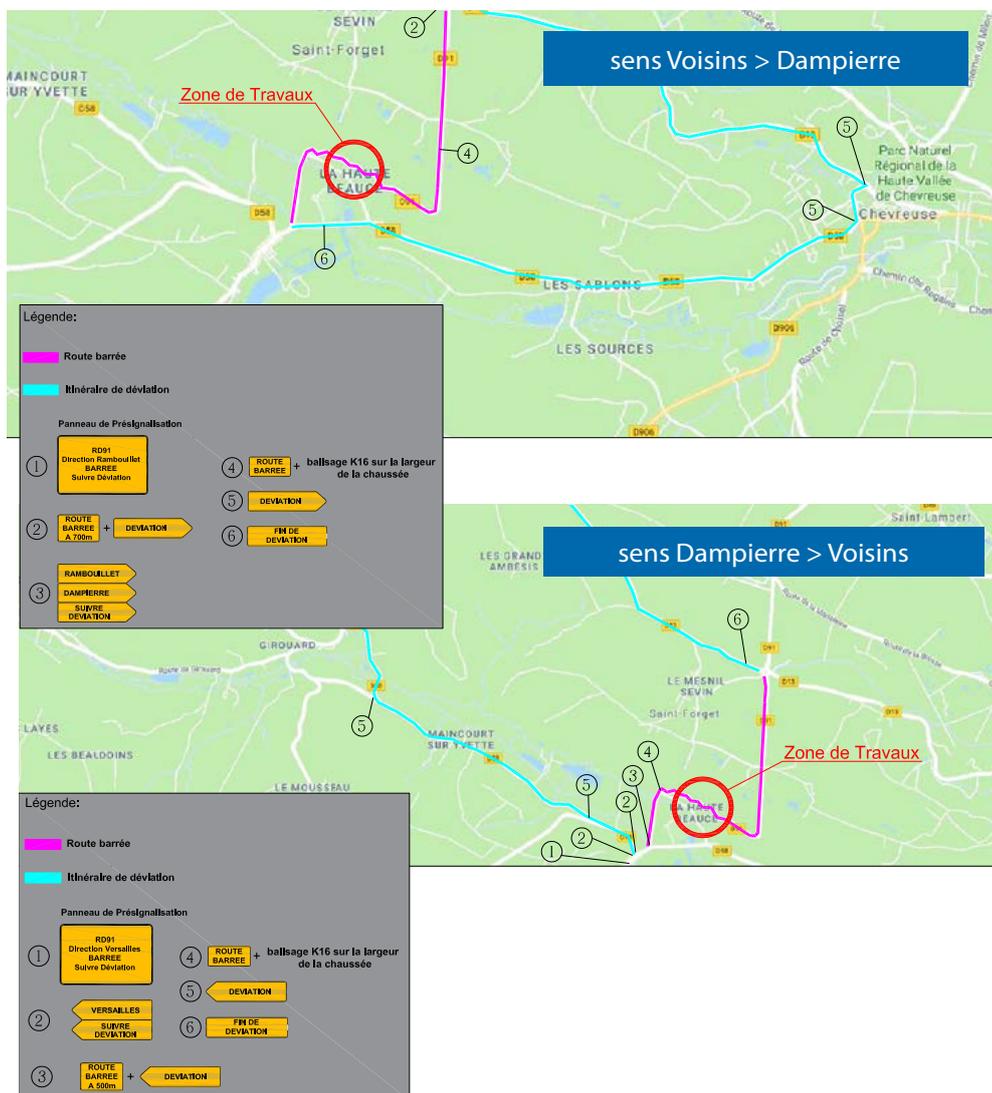
Ces travaux, très importants, auront lieu du 23 juillet 2018 au 23 octobre 2018.

Durant les travaux, les 17 tournants seront fermés à la circulation.

Des déviations seront mises en place par le département :

► dans le sens Voisins > Dampierre : via D13 Chevreuse, puis D58 Les Sablons.

► dans le sens Dampierre > Voisins le Bretonneux : via D58 Maincourt Le Mesnil St Denis, puis D13. ■



Animations à Saint-Forget

Carnaval & Chandeleur - mars 2018

Encore une belle aventure déguisée pour nos petits pirates, Pikachu et autres princesses. Les rues du Mesnil ont été arpentées au milieu des jets de confettis, avant de se restaurer avec de bonnes crêpes et gaufres dans la salle communale. ■



Exposition de pastels - 17 mars 2018



Pour la troisième année, nous avons eu le plaisir de nous retrouver dans la salle des fêtes pour admirer les œuvres des élèves de l'Association Pastel et Compagnie sous la direction de Marie-Laure PIFFETEAU.

Cette année, les visiteurs étaient venus nombreux et beaucoup venaient d'autres communes.

Beaucoup de travail et une belle exposition où l'unanimité des visiteurs a complimé la qualité des œuvres et les progrès des artistes.

La soirée de clôture s'est terminée devant une collation offerte par le Foyer Rural de Saint Forget.

Merci à tous d'avoir montré de l'intérêt à cette manifestation et à Marie-Laure, notre animatrice de talent. ■

Chasse aux oeufs - 8 avril 2018

Ils étaient tous au rendez-vous cette année encore pour parcourir le pré-verger à la recherche d'œufs en chocolat que les cloches avaient déposés. Au milieu des cris de joie et des « ooh » de surprise, les enfants ont pu apprécier ce moment et se retrouver en pleine verdure, le temps de cette cueillette magique. ■



Retrospective des manifestations

Nettoyage de printemps - 8 avril 2018

Nous avons rendez-vous ce dimanche 8 avril pour parcourir les petites routes et les sentiers de notre belle commune, à la recherche de débris jetés par incivilité. La pêche a été bonne, entre les canettes de bières, sacs plastique, tuyau de plomberie et pvc, film bitumeux, ferraille en tous genre, ...

Merci à tous les bénévoles qui ont accepté de participer à ce nettoyage de Printemps 2018. ■



Paris-Brest - 21 avril 2018

À 10 ans, avec son père et son grand père, suivi par sa maman en camping car Gabin a parcouru 620 km de Maurepas à Brest pour une bonne cause : la promotion des actions contre la mucoviscidose.

Parti le 22 avril, Gabin et sa famille avait passé la nuit précédente à Saint Forget .

Avec Jean-Luc JANNIN, Maire, Isabelle GAUTHERON, Conseillère Municipale et Jean-Pierre CHARDON, pilote du projet, nous avons accueilli à St Forget le samedi 21 avril le camping car de Gabin, avec ses parents et son grand père.

Le camping car était stationné à la salle communale du Mesnil Sevin où ils ont passé la nuit. Pour se mettre en jambes le samedi soir, Gabin avec son père et grand-père ont fait une ballade en vélo dans les environs : Chevreuse, côte de la Madeleine, puis direction Dampierre et la côte des 17 tournants. Ils ont ainsi fait le tour de St Forget et découvert ses hameaux et le château de Mauvières.

Le dimanche matin c'était le départ vers le vélodrome de Saint Quentin.

Nous étions tous présents et fiers d'encourager Gabin dans ce périple !

Le vélo club de Maurepas était présent en nombre et en présence de Thierry Rivet, organisateur de la vraie course Paris-Brest pour accompagner Gabin au vélodrome, d'où était donné le départ officiel de ce Paris-Brest particulier.

Saint Forget était très fier que ce projet fasse une petite halte à Saint Forget. ■



Animations à Saint-Forget

Trail des Lavois - 6 mai 2018

Ce dimanche 6 mai 2018 s'est courue l'édition 2018 du Trail des Lavois.

970 coureurs ont franchi la ligne d'arrivée, répartis sur 2 parcours de 31 km (487 arrivants) et 23 km (483 arrivants).

Ils ont pu profiter d'un environnement verdoyant sous une météo plus que favorable, pour fouler les chemins de la vallée de Chevreuse.

Merci aux bénévoles de Saint Forget qui ont assuré la sécurité et le ravitaillement des coureurs.

Rendez-vous l'année prochaine.



Repas des adhérents du Foyer Rural - 26 mai 2018

Dès l'entrée, nous étions dans l'ambiance. Plumes, strass et paillettes, tout était rassemblé pour que l'on passe une bonne soirée. Le spectacle « Vénus Cabaret » au Cabaret du bout des prés nous a transportés dans l'ambiance et la plus pure tradition des cabarets parisiens. Pas moins de 15 tableaux et une cinquantaine de costumes ont défilé tout au long de la soirée. Et pour savoir si cela s'est bien passé... je vous laisse demander aux adhérents du Foyer Rural qui ont eu la chance de découvrir ce lieu magique...



Du bio à Chevreuse !

L'installation de la ferme maraîchère bio de Morgane CONVERSET à Chevreuse (hameau de Trotigny) progresse à grands pas !

Le terrain est en procédure de conversion à l'Agriculture Biologique et **les légumes sont d'ores et déjà cultivés selon le cahier des charges de l'AB.**

Depuis la mise à disposition du terrain en fin d'automne dernier, voici les grandes évolutions :

► Des haies champêtres ont été plantées tout autour du terrain avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

Leurs buts : servir de brise-vents, insérer au mieux la ferme dans le paysage et développer la biodiversité en créant des abris et de la nourriture pour les oiseaux et insectes bénéfiques

► Des engrais verts ont été semés pour l'hiver

► Les premières plantations ont été faites dès la fin des mois de fortes pluies : **topinambours, oignons, échalotes**, et suivront dans les prochaines semaines les semis de **carottes et panais**, les plantations de **courges, choux, céleris raves**, etc

Les distributions de légumes sont actuellement suspendues pour quelques mois, le temps d'installer notamment une partie des tunnels et l'irrigation.

Elles reprendront dès début septembre 2018.



Amapouss', l'AMAP créée fin 2017 à Saint Forget pour soutenir l'installation de la ferme, regroupe des habitants de notre village ainsi que des habitants des villes et villages alentours : Le Mesnil St Denis, Chevreuse, Dampierre, Senlis, ... Tout pour rassembler les énergies positives autour de Morgane !!!

Dès septembre commenceront les inscriptions pour 2019. Venez nous rejoindre, c'est une belle aventure et on mange bien !



Une AMAP, c'est quoi ?

Une AMAP est une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne qui met en relation un groupe de consommateurs et un ou plusieurs producteurs locaux qui s'engagent mutuellement.

Ils établissent entre eux un contrat :

- les consommateurs s'engagent à acheter à l'avance une part de la production du ou des producteurs sur une saison,
- le ou les producteurs s'engagent à fournir des produits de qualité, respectueux de l'environnement, à prix équitable.

C'est un système solidaire qui permet de garantir un revenu régulier et convenable à l'agriculteur et qui permet au consommateur, l'amapien, d'entretenir un lien direct avec le producteur.

Producteurs et amapiens partagent les risques et les avantages : solidarité face aux irrégularités de production dues aux accidents climatiques, aux ravageurs, ... et partage de l'abondance des récoltes.



Pour vous renseigner, visitez le site d'Amapouss' : amapouss.weebly.com ou envoyez un mail à amapouss@gmail.com



Feu d'artifice
de fête de la musique
le 23 juin 2018
par Guillaume LEBRASSEUR
photographe à Saint Forget

Etat civil

Dates à noter

Assemblée Générale
du Foyer Rural
Cyrano de Bergerac
6 septembre 2018
Noël des enfants
8 décembre 2018
Repas de l'amitié
9 décembre 2018

Naissances

Louison Francine MATHIEU - 3 avril 2018
Théo Evan RINEAU - 3 mai 2018

Mariages

Sylvain MORIZE et Valérie GUILLET - 24 mars 2018
Alfred du PEYROUX et Célia DE FROTTÉ - 25 mai 2018
Ludovic BAL et Caroline PASQUET - 25 mai 2018

Décès

Claude BELLEVILLE - 21 janvier 2018
Sophie MAJ - 10 mars 2018
Didier PICCATO - 27 avril 2018

Encombrants

Prochain ramassage
des encombrants
le mercredi
5 septembre 2018